

A2CG INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
Siège social : 81 rue Hoche - 33200 BORDEAUX
814 096 962 RCS BORDEAUX

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 16 SEPTEMBRE 2024

Les soussignés :

- **La société C INVEST**, titulaire de 49 parts sociales numérotées de 1 à 49, représentée par son gérant, Monsieur Christophe GORCE,
- **Monsieur Christophe GORCE**, titulaire de 51 parts sociales numérotées de 50 à 100,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société A2CG INVEST, désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A2CG INVEST et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 14.2 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Modification des statuts suite à la régularisation d'un prêt de parts sociales, afin de prendre en compte les modifications statutaires antérieures,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Les associés, après avoir constaté le dépôt et la validation en date du 16 septembre 2024 par le Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX de la modification des statuts suite à la régularisation du prêt de parts sociales, datée du 1^{er} janvier 2023, décide de mettre à jour les statuts afin de prendre en compte les différentes modifications statutaires réalisées depuis ce jour, soit :

- Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2023, la modification de la date de clôture, et la modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2024 ; la modification de l'objet social de la Société, et la modification corrélative de l'article 2 des statuts.

Les associés prennent acte que :

- Chacune des modifications statutaires précédemment évoquées ont fait l'objet d'une formalité modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX, dûment validée par le Greffe du Tribunal de Commerce ;
- Que la présente mise à jour des statuts résulte d'une volonté de mise en conformité des statuts avec la régularisation rétroactive du prêt de parts en date du 1^{er} janvier 2023 ;
- La présente mise à en conformité des statuts fera l'objet uniquement d'un dépôt d'acte auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX afin de déposer des statuts à jour et conformes, sans qu'une nouvelle formalité modificative ne soit nécessaire.

16

DEUXIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Pour la société C INVEST et pour lui-même
Monsieur Christophe GORCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the printed name of Monsieur Christophe GORCE.